

Décret

Générale

modern

Décret n° 2009-0101/PR/MEFPP portant transfert de propriété des droits accordés par le décret n°2006-0127/PR/MEFPC au profit de Cheik Ahmed Ben Rached Al Makthoum.

n° 2009-0101/PR/MEFPP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

25 mai 2009

Numéro JO

n° 10 du 31/05/2009

Date du numéro

31 mai 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé**VU**Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères**VU**Le Décret n°2006-0127/PR/MEFPCP.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est transféré les droits accordés par le décret n°2006-0127/PR/MEFPCP en date du 22 mai 2006, relative à une parcelle de terrain sise à Doraleh, objet du TF 8829, souscrit au Livre Foncier au nom de Mr. Ibrahim Said Lootah au profit du Cheik Ahmed Ben Rached Al Makthoum.

Article 2

Ladite parcelle est destinée pour la construction d'une résidence privée.

Article 3

Les formalités d'enregistrements du présent décret sont gratuites.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.
